

PLUi de La Bouilladisse : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 18 décembre 2025

Le document d'urbanisme en vigueur à La Bouilladisse (Bouches-du-Rhône) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 15 décembre 2025. Il délimite 58 zones, dont 34 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 18 décembre 2025.

- Le PLUi de La Bouilladisse s'applique dans sa version du 15 décembre 2025 ; nous publions 4 extraits de son règlement écrit, chacun cité à sa page dans le document officiel.
- Il délimite 58 zones : 34 urbaines (U), 6 à urbaniser (AU), 6 agricoles (A) et 12 naturelles (N).
- Sur les 126 communes des Bouches-du-Rhône dont nous publions le document, La Bouilladisse occupe le rang 52 par le nombre de zones délimitées : 6 zones de plus que la médiane du département (52 zones).
- 268 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à La Bouilladisse depuis 2013, pour 512 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	58 zones
Zones urbaines (U)	34 zones
Zones à urbaniser (AU)	6 zones
Zones agricoles (A)	6 zones
Zones naturelles (N)	12 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI AIX-MARSEILLE-PROVENCE
Version du	15 décembre 2025
Partition GPU	DU_200054807_D
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200054807_D/246ea52e6724dbf5bb5b106c74e2934f/20054807_reglement_20251215_D.pdf
Règles extraites	4 extraits
Ce que nous avons pu lire	Règlement écrit lisible, extraits cités sur cette fiche

Les risques naturels et technologiques à La Bouilladisse

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle non reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	27 février 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques et météorologiques détaillés par la circulaire n° IOME2322937C du 29 avril 2024. Le critère météorologique n'est pas satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour inférieure à 10 ans, le territoire communal n'a pas subi une succession anormale d'épisodes de sécheresse et de réhydratation des sols significatifs et la situation hydrométéorologique des communes limitrophes

n'est pas anormale.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/la-bouilladisse-13016>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de La Bouilladisse : zonage, règlement et permis de construire (suite)

L'arrêté sur Légifrance

Risques majeurs recensés

Reconnaitances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Risques couverts par ces plans

Plans de prévention des risques miniers approuvés

Potentiel radon

Base GASPAREXTRAITE

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000053586381>

Mouvement de terrain, Séisme, Feu de forêt, Transport de marchandises dangereuses, 19 reconnaissances, Affaissement minier
1er avril 2022

Sécheresse

1 plan

Mouvement de terrain

1 plan

Catégorie 2 : teneurs faibles, transfert facilité par des facteurs géologiques
21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UA2, UA3, UA4, UD1, UD2, UEc2, UM, UQi, UQp, UT1, UT2, UY1, UYp
1AUE, 1AUM, 2AUE, 2AUH, 2AUM

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

13016

13720

Métropole d'Aix-Marseille-Provence

Bouches-du-Rhône

Provence-Alpes-Côte d'Azur

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

58 zones

58 zones

58 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

La Destrousse (2,8 km)

Auriol (4,6 km)

Belcodène (4,6 km)

Peypin (4,7 km)

Peynier (4,8 km)

Roquevaire (5,9 km)

Gréasque (7,3 km)

Saint-Savournin (7,6 km)

Cadolive (7,7 km)

Trets (9,1 km)

Fuveau (9,1 km)

Rousset (10,3 km)

61 zones

138 zones

24 zones

89 zones

59 zones

76 zones

30 zones

45 zones

34 zones

55 zones

86 zones

57 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/la-bouilladisse-13016>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de La Bouilladisse : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Mimet (10,4 km)	51 zones
Allauch (10,5 km)	144 zones
Gémenos (11,0 km)	35 zones
Châteauneuf-le-Rouge (11,5 km)	47 zones
Aubagne (12,6 km)	216 zones
Gardanne (13,4 km)	116 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/13-bouches-du-rhone/la-bouilladisse-13016>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.